

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 232 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°164/PR-SGG du 26 mai 1967, portant création de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Dahomey ;
VU les nécessités de service ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Elie ELISHA, Inspecteur des Impôts, est nommé Directeur de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

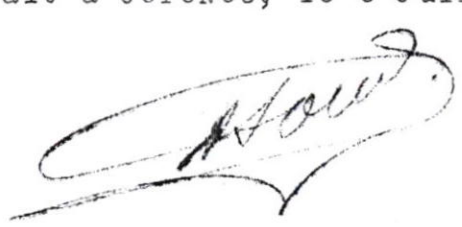
Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1967

le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,


Bertin BORNA


Général Christophe SOGLO

Ampliations : PR 4 - CS 6 -
ONACVG 2 - Ministères 11 - IAA 1
DP 4 - Gde.Chanc. 1 - SGG 4 -
Intéressé 1 - Trésor 4 - DGAJL 2
JORD 1. DB-CF-DC-DI 4 -